



Ma place de parking est occupée et bloquée par une entreprise

Par **Marjo**, le **18/03/2010** à **14:09**

Bonjour,

Dans ma location, j'ai une place de parking qui m'est attribuée or depuis quelques jours des travaux de facades sont effectuées et je n'ai plus accès à ma place. ai je le droit de demander a mon propriétaire de me laisser l'accé à ma place ou bien a t'il le droit de faire occuper et de bloquer ma place de parking.

Merci d'avance de vos réponses.

Cordialement

Marjo

Par **Patricia**, le **19/03/2010** à **00:57**

Bonsoir,

Bien sûr que non votre place ne doit être ni occupée ni bloquée.
Cet emplacement est compris dans votre loyer et de plus, vous payez une taxe annuelle.
Soit elle est incluse dans votre avis d'imposition "taxe d'habitation", soit vous la recevez séparément.

Moi je la paye séparément. Comme vous, je suis locataire et je paye 70 e à l'année.

Commencez par un recours à l'amiable, comme je fais de temps en temps...

Laissez un mot sur le pare brise, précisant que cet emplacement est privé ET réservé.

Si aucune efficacité, signalez le ou à votre propriétaire ou à l'agence immobilière.

La personne avec laquelle vous avez signé votre contrat de bail de location.

Par **Marjo**, le **19/03/2010** à **17:13**

Bonjour,

Merci de votre réponse.

Cordialement